



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 26 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le vingt-six du mois de JUIN

Membres en exercice :	29
Membres présents :	24
Procurations :	5
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	20/06/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

M. Jean-Pierre TEMPLIER	à	M. Bernard CODOUL
Mme Christine REYNIER	à	M. Daniel SPAGNOU
M. Christian GALLO	à	M. Franck PERARD
Mme Colette RODRIGUEZ	à	M. Nicolas LAUGIER
Mme Sylvia ODDOU	à	M. Patrick CLARES

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2024-06-13-SF

OBJET : SUBVENTIONS 2024 - ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution des subventions financières aux associations a été faite lors du conseil du 23 mai sur avis de la Commission des Finances qui a suspendu plusieurs dossiers incomplets. Après régularisation des pièces manquantes il est proposé les subventions suivantes :

<u>N°</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Normale</u>
11	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE	1 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 29 voix POUR

ALLOUE les subventions 2024 proposées.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU